

### Espèce en voie de disparition

#### Sommaire

- SPIRAL, une méthode qui remet l'humain au centre des projets P.2
- Les SIB ou quand l'investissement social privé rapporte ! P.3
- Militons pour l'animation et l'Education populaire : Rejoignez-nous ! P.4

Le SEP s'investit pour la reconnaissance des métiers de l'animation et de l'Education Populaire, tant au niveau national qu'europpéen. Si vous partagez ses valeurs rejoignez-nous! N'hésitez plus et remplissez le bulletin d'adhésion en P.4.



Dans l'histoire de politiques de Jeunesse et d'Education Populaire, en 1945, la France décide de recruter des salariés du secteur associatif pour lutter contre le fascisme, développer l'esprit critique et la démocratie. Ces contractuels deviendront fonctionnaires en 1985 : Les Conseillers d'Education Populaire et de Jeunesse. Leurs missions ? Conseiller, accompagner, former les professionnels de l'animation et de l'Educ pop, faire de la recherche. Leurs méthodes ? Sur la base d'une expertise technique et pédagogique, ils ne restent pas dans les bureaux, vont sur le terrain pour proposer leurs services, et mettre en œuvre les politiques du ministère Jeunesse et Sports. Leur statut fait qu'ils sont des professionnels de la transformation sociale et des pédagogies actives. Vous n'en voyez pas beaucoup dans vos forêts lointaines ? Normal ! Entre 1985 et aujourd'hui, ils sont passés de 1500 à 500. Oui, cette espèce est en voie de disparition. A la place on essaye d'introduire une espèce non endémique qui niche dans les bureaux, se nourrit de paperasse et ne connaît pas vraiment la jungle de l'Education populaire.

Ces fonctionnaires militants sont en train d'être exterminés. La DRH des ministères sociaux nous disait sous Sarkozy : « vous voyez bien que ce gouvernement n'en veut pas. Ils sont trop marqués à gauche avec l'Education Populaire ». Si la classe politique s'est éloignée des citoyens, à travers cette démarche d'extermination, Jeunesse et Sports s'éloigne du terrain. Les moyens financiers de ce ministère ont tellement diminués que le secteur associatif ne se soucie guère de ce ministère, la riposte républicaine nous rappelle que l'État a besoin de ces professionnels de l'Éducation Populaire. C'est le message que le SEP essaye de faire passer aux plus hautes instances de l'État.



Patrice Weisheimer  
Secrétaire général  
du SEP UNSA

#### INFO

#### Le service civique à la loupe

Le service civique étant devenu la solution à toutes les questions et problèmes posés par la jeunesse le gouvernement a lancé une grande campagne de généralisation et d'universalisation du service civique. Pour le SEP UNSA, si le service civique est un dispositif intéressant qui a permis à des jeunes de vivre une belle expérience, il ne doit pas pour autant constituer l'alpha et l'oméga de la politique d'engagement des jeunes.

+ d'infos : [sep.unsa-education.org](http://sep.unsa-education.org)

# SPIRAL, une méthode qui remet l'humain au centre des projets

Initiée par le Conseil de l'Europe et le réseau Together, SPIRAL est une méthode participative, ascendante et collaborative. En partant du bien-être individuel, elle permet de décliner un programme d'actions qui vise au bien-être de tous.

## Construire un projet partagé

A l'heure où l'on parle de conseil citoyen, de promouvoir le service civique, de favoriser la citoyenneté, etc, il faut armer les intervenants et professionnels de méthodes innovantes qui vont dans le sens des intentions. Parmi toutes les méthodes possibles, SPIRAL en est une qui met à l'avant les bienfaits de la co-construction dans le respect de l'humain et de son environnement. Elle permet de créer des indicateurs pour définir et mesurer le bien-être des acteurs et citoyens d'un territoire par eux-mêmes.

Elle mène à l'élaboration d'une vision partagée du bien-être pour tous, générations futures incluses.

## De l'individu singulier à l'intérêt général

Cette méthode repose sur deux prin-

cipes. Le premier est que l'humain peut créer et réfléchir ensemble, le second est que chacun peut être un acteur du changement. Ainsi, l'individu est pleinement impliqué dès le départ. En effet, la méthode consiste à partir de trois questions qui sont universelles et qui ne nécessitent aucune connaissance spécifique :

1/ Qu'est-ce qui fait votre bien-être ?

2/ Qu'est-ce qui fait votre mal-être ?

3/ Que faites-vous ou pouvez-vous faire pour votre bien-être et celui de tous ?

Dans un premier temps, des groupes homogènes (mêmes caractéristiques sociales, professionnelles, de genre, géographiques, etc selon le cas) permettront de définir ce qui fait bien-être et mal-être pour eux et de définir des modes d'action pour évoluer. Dans un second temps, un travail identique sera mené au sein de groupes hétérogènes. Ce système permet ainsi également l'identification des leviers qui ne sont pas directement dans les mains du groupe constitué. Enfin, la dernière étape consiste en une phase de co-évaluation participative de l'impact et de la pertinence des actions menées. Plutôt que de plaquer des grilles d'évaluation déjà prédéfinies par des experts, ce sont à nouveau les citoyens qui définissent leurs propres critères de pertinence. En fonction du bilan, un nouveau cycle peut enfin être réamorcé selon les mêmes principes.

## De l'expérience à la transmission

A l'issue d'un cycle, les citoyens ayant vécus la méthode sont, à leur tour, capables de l'animer. Ces personnes sont appelées des « facilitateurs ». Aujourd'hui, la méthode a évolué puisqu'elle bénéficie d'outils plus performants et d'une expérience qui permet d'organiser des formations de « facilita-



teurs » qui se déroulent sur 2 jours.

La formation a pour objectif :

- de présenter la méthodologie SPIRAL et ses objectifs,
- de partager avec des personnes ayant expérimenté SPIRAL,
- de former les participants à la méthode à partir d'exercices pratiques et de mises en situation.

Cette année, le réseau Together -dont le SEP-UNSA fait partie- organise un tour de France des formations SPIRAL (12 et 13 mai à Bordeaux, 11 et 12 Juin à Toulouse, 15 et 16 Juin à Aix-en-Provence, 9 et 10 juillet à Lyon)

## SPIRAL un outil pour demain

Par cette méthode, le progrès n'est plus pensé par la production de richesses matérielles mais par le bien-être de tous. Celui-ci est donc l'objectif partagé qui donne lieu à l'action collective. Cet objectif permet de toucher l'ensemble des acteurs d'un territoire, chacun peut y trouver sa place (tout le monde est expert du bien-être) en assumant sa part de responsabilités (tout le monde peut agir pour le bien-être). Ainsi, SPIRAL est une véritable boîte à outils démocratique !

A ce jour le réseau Together France s'appuie sur plusieurs expériences : la ville de Mulhouse, le Département de la Gironde (dans le secteur de l'action sociale et de la jeunesse, les collèges), la Métropole grenobloise, le Département du Nord (Institut Lillois de l'Éducation populaire), la ville de Roubaix et des associations. Il ne tient plus qu'à nous de nous former pour devenir des facilitateurs de la méthode !

+ d'infos : [wikispiral.org/](http://wikispiral.org/)

## Le SIB où quand l'investissement social privé rapporte

C'est devenu une notion intégrée par tous, le pays est marqué par une diminution constante du budget de l'État. Les premières touchées par ce malheureux constat sont les structures socio-culturelles et éducatives. Et cela ne va pas en s'arrangeant depuis la politique d'austérité menée par l'Europe.

### Un rapport peut-il changer une politique publique ?

Le 15 septembre dernier, quand David Cameron présente son rapport sur l'investissement à impact social, il parle aussi des SIB (Social Impact Bond) évoqués dans le rapport SIBILLE rédigé un an auparavant.

A la base, une idée : permettre à des privés d'investir sur un projet social. L'État n'ayant plus la capacité de subventionner les projets, il demanderait à un investisseur privé de le faire à sa place. La structure bénéficierait d'un financement et l'investisseur d'un retour sur investissement majoré d'intérêts allant de 7 à 13% en fonction du résultat. A y regarder -de TRÈS loin- cela pourrait ressembler à du gagnant/gagnant... Mais en y regardant, le système se terni très vite.

### Je paie... donc je décide ?...

Ce système repose sur 3 acteurs principaux :

- L'État qui fixe des orientations.
- Le financeur qui investit sur un projet.
- L'agence de gestion et de contrôle qui est le relais entre l'investisseur et la structure soutenue.

Ce dernier acteur aura un rôle capital car c'est lui qui, tel un agent, devra

trouver un projet à l'investisseur et qui lui reversera ensuite les intérêts en fonction du bilan qu'il aura contrôlé. Le bilan de l'action conditionne donc la rentabilité pour l'investisseur et, le rapport précise « l'importance d'un accompagnement de haut niveau par des dispositifs d'occupation de conseils appropriés ». Ainsi, le cœur de l'action n'est plus de faire vivre le projet associatif, mais bien d'optimiser les fonds investis ! Cette logique peut nous interroger sur la place qui sera laissée aux publics les plus en difficultés, l'écoute et la qualité.

### Quel avenir avec les SIB ?

Ce rapport ultralibéral pose la question de l'avenir des associations telles qu'on les connaît aujourd'hui et telles que la loi 1901 les a pensées. En passant le fait qu'à travers ce système l'État va payer 7 à 13% de plus que ce qu'il aurait payé au départ, cette logique va contraindre les associations à se regrouper pour être plus « rentables » et pour pouvoir bénéficier de fonds. Par ailleurs, que va-t-il advenir des emplois associatifs si l'État retire ses fonds ? La notion même d'intérêt général est mise à mal.

Ainsi, même si aujourd'hui rien n'est encore entériné, même si aujourd'hui la loi sur l'ESS qui évoque les mandats associatifs n'a pas de décrets d'application, nous sommes dans une convergence de faits qui amènent à penser que le monde associatif mute. Des associations plus grandes, une innovation limitée, des financements ciblés... la vie associative doit être pragmatique...

**+ d'infos :** Depuis ce rapport, une multitude de messages préparent insensiblement la société tout entière à adopter sans méfiance les « SIB ». Cette notion mérite que l'on s'y attarde.

Pour mieux comprendre, RDV Lundi 8 juin 2015 de 9h30 à 17h à l'AGECA, 177 rue de Charonne 75011 Paris (métro Charonne ou Alexandre Dumas)

## Résonance : un magazine Educ Pop

Le dernier numéro de résonance est sorti, il est consacré à l'Education populaire et la politique de la ville. Au-delà de la rénovation urbaine, l'axe central de la politique de la ville et la participation des habitants que nous devons encourager et valoriser : une place certaine pour l'Education populaire.

Si les publications de résonance vous intéressent :

N°17 - janvier 2011 :

Education populaire & Politique

N°18 - janvier 2012 :

Education populaire & Formation

N°19 - octobre 2012 : Education

populaire & Alternative démocratique

N°20 - décembre 2013 : Education

populaire & Développement durable

N°21 - juin 2014 : Education populaire & Travail

**+ d'infos :**

[adm.arcencieltheatre@orange.fr](mailto:adm.arcencieltheatre@orange.fr)

## Mme Lebranchu accueillie à Strasbourg par des militants du SEP



L'UNSA a profité de la venue de la ministre à Strasbourg pour l'alerter sur la souffrance au travail ressentie par les agents de jeunesse et sports. Avec la réforme territoriale, il est temps de penser à une organisation des services qui reconsidérerait les conditions de travail. Ainsi le SEP demande plus d'agents et la constitution d'unités territoriales directement rattachées aux DRJSCS.

**+ d'infos :** Patrice WEISHEIMER

[Sep.sg@unsa-education.org](mailto:Sep.sg@unsa-education.org)

06.63.14.67.31

# Qu'est-ce que le SEP UNSA ?

Le SEP UNSA n'est qu'un outil pour les animateurs, il ne vous reste plus qu'à vous l'approprier en nous rejoignant !

- Un outil de solidarité des professionnels de l'animation et de l'Éducation Populaire !
- Un outil d'information autour de nos métiers !
- Un outil de défense des animateurs !
- Un outil de lobbying pour représenter les animateurs !

SITE DU SEP :  
<http://sep.unsa-education.org/>

RYTHMES EDUCATIFS :  
<http://fr-fr.facebook.com/NoublionsPasLesAnimateurs>

PLATE-FORME DE CONSEILS JURIDIQUES « AMIS » :  
[http://sep.unsa-education.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=431%3Afaq3&catid=127%3Afaq-&Itemid=1](http://sep.unsa-education.org/index.php?option=com_content&view=article&id=431%3Afaq3&catid=127%3Afaq-&Itemid=1)

Je soutiens l'Éducation Populaire et ses métiers.  
Je souhaite recevoir SEP Info, Mag Anim...  
J'adhère au SEP UNSA !

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Téléphones : domicile : ..... portable : ..... professionnel : .....  
Courriel : .....  Secteur privé - Convention collective : .....  
Fonction publique :  Etat  Hospitalière  Territoriale Je suis aussi :  Secrétaire régional(e)  Elu(e) CAP  Elu(e) au CT / CHS (DDI)  
 RSS  Elu(e) CE  Autre(s) mandat(s) au titre du SEP : .....  
Je souhaite m'engager au SEP à l'échelle :  locale  régionale (section)  nationale (groupes thématiques)  
Nom et adresse de l'employeur : .....  
Montant de la cotisation (voir grille ci-dessous) : .....

Date : ..... Signature :

Autorisation de prélèvement ou chèque(s) à renvoyer à l'adresse suivante :  
**SEP UNSA EDUCATION 87 Bis Ave Georges Gosnat 94853 IVRY SUR SEINE**

Plus d'infos auprès de la trésorière du SEP : [bharpages@yahoo.fr](mailto:bharpages@yahoo.fr) 06 09 82 04 08 Ou sur notre site : <http://sep.unsa-education.org>

## Grille des cotisations

Adhésion valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015

La cotisation syndicale versée ouvre droit à une déduction fiscale de 66 % de son montant (sauf déclaration aux frais réels) ou d'un crédit d'impôts pour les personnes non imposables.

NB : 34 Euros par cotisation sont reversés à l'UNSA Education

JUSTICE, PROGRESSIVITÉ, SOLIDARITÉ :

Les cotisations au SEP sont fonction du revenu net mensuel

Agents en disponibilité cf rémunération au moment du départ  
Cotisation complémentaire : pour les adhérents à une fédération UNSA, autre qu'UNSA EDUCATION (UNSA santé, UNSA territoriaux, UNSA Ville de Paris ...) une cotisation complémentaire peut être versée au SEP pour être informé et soutenir votre métier :

Catégorie C	20€ soit 6€80 après déduction
Catégorie B	40 € soit 13€60 après déduction
Catégorie A	60 € soit 20€40 après déduction
Retraité	30 € soit 10€20 après déduction

Moins de 800 €	36€ soit 12 € après déduction
800-1000 €	44€ soit 15 € après déduction
1000-1100 €	44 € soit 15 € après déduction
1100-1300 €	88 € soit 30 € après déduction
1300-1600 €	120 € soit 41 € après déduction
1600-2000 €	160 € soit 54 € après déduction
2000-2500 €	200 € soit 68 € après déduction
2500-3000 €	260 € soit 88 € après déduction
3000-3500 €	300 € soit 102 € après déduction
Plus de 3500 €	360 € soit 122 € après déduction
Retraités	70 € soit 23,8 € après déduction

Quel que soit le montant de ma cotisation 2015

- Je souhaite régler par prélèvement automatique trimestriel : 10 mars, 10 juin, 10 septembre et 10 décembre (autorisation ci-jointe, à compléter)
- Je souhaite régler en une ou plusieurs fois par chèques

